

L'amiante dans la REP PMCB

Béziers

12 décembre 2024



FOCUS


ORGANISME COORDINATEUR


- Une **SAS** avec 4 associés :



- Un agrément délivré par arrêté le **17 février 2023 jusqu'à fin 2024**, en cours de réagrément pour le 1^{er} janvier 2025

- Deux grandes missions principales :

-  **Assurer l'équilibrage de la filière** : faire respecter les obligations de collecte à due proportion de la part de marchés Amont

-  **Porter des sujets d'intérêt commun** :
 - Les **standards communs de collecte séparée** et de collecte conjointe,
 - La mise en œuvre et le **déploiement des points de maillage** tous les 10 ou 20 km
 - **Gestion des dépôts sauvages** et des déchets interdits (amiante)
 - **Elaboration du contrat-type unique** pour les collectivités
 - **Etudes** (critères d'éco-modulations, reprise chantiers, substances dangereuses, etc.)
 - **Etude Réemploi** sur l'évaluation du gisement et proposition de nouveaux objectifs



Les études en cours



Gisement :

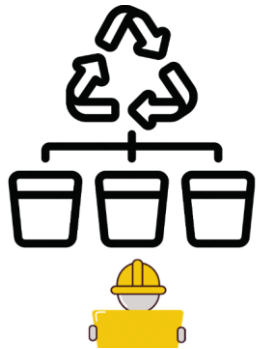
Etude gisement conduite par le GIE des CERC visant à réévaluer le gisement de déchets PMCB → validée par les pouvoirs publics et qui évalue le gisement à 23Mt pour 2024



Réemploi :

Etude en cours et en collaboration avec l'ADEME :

- L'étude a pour but d'établir de nouveaux objectifs en s'appuyant sur un état des lieux actuels et une priorisation des produits et matériaux à réemployer. Elle vise également proposer des actions supplémentaires pour optimiser les canaux de reprise en vue de massifier le réemploi.



Standards de tri :

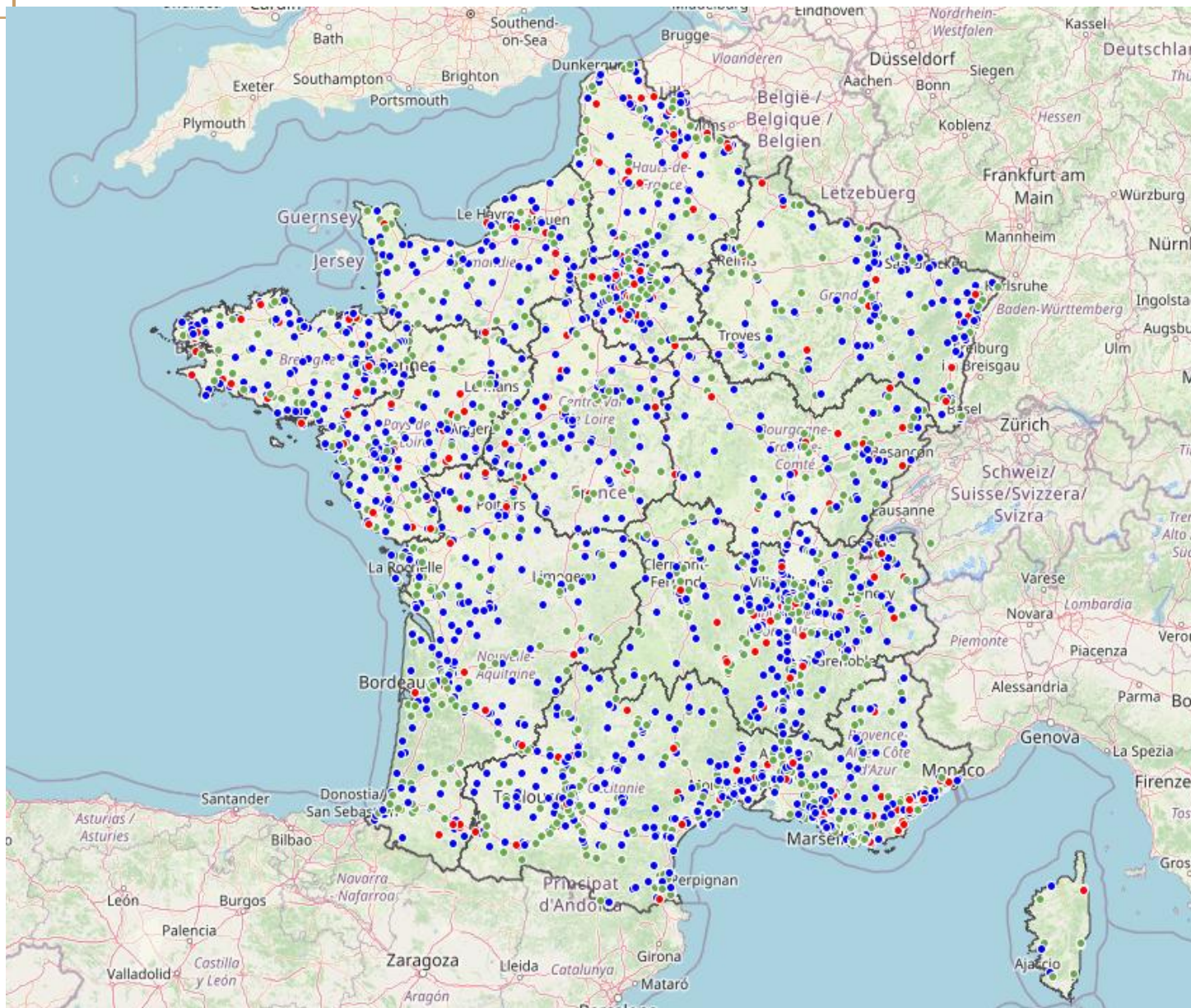
Travaux de mise à jour sur les consignes de tri



Déchets dangereux :

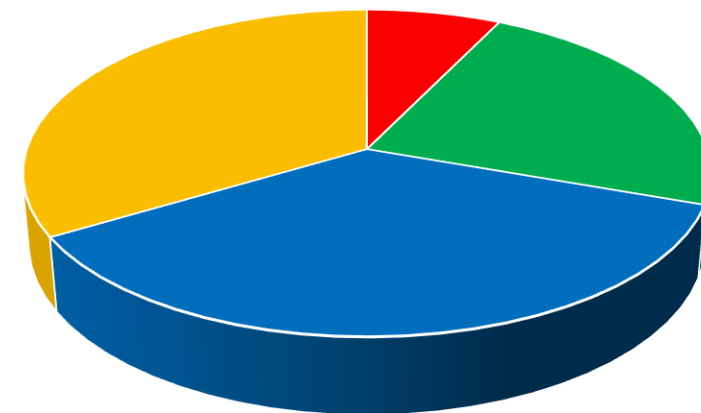
1. Etude en cours avec ADEME : chantiers de construction pour identifier les substances dangereuses et les produits en contenant.
2. Etude propre OCAB visant à compléter étude ADEME, remise au plus tard le 30/6/25 (modif° cahier des charges)
3. Caractérisation des produits suivants : Mortiers, enduits, peintures, vernis, résines, produits de préparation et de mise en œuvre.

DEPLOIEMENT NATIONAL DES POINTS DE REPRISE (au 3 décembre 2024)



5881 points de reprise

- 495 Déchetterie professionnelles
- 1357 Plateformes d'inertes
- 1994 Distributeurs
- 2034 Déchetteries publiques



Déploiement du maillage dans la region Occitanie

Points des reprises potentiels identifiés
par la CERC : 715

Nombre des points de reprise ouverts à
date : 626

Points de reprise 6 flux en contrat : 189

Points de maillage opérationnels à
mettre en place d'ici au 31/12/24 : 113

Points de maillage opérationnel à
mettre en place d'ici au 31/12/26 : 226

Déploiement du contrat-collectivités dans la région Occitanie

Population totale régionale :
6,1 Millions d'habitants

Collectivités en cours de
conventionnement : 45 soit 4,9
M hbts

Dont Collectivités signataires :
26 soit 3,7 M hbts

FOCUS

CARTOGRAPHIE OCAB – exemple du Tarn-et-Garonne



Qui sommes-nous ?

Réseau des points de collecte

Gu
pc

DECHETERIE VERDUN
Déchèterie Publique

AVENUE DE MAS GRENIER
82600 Verdun-sur-Garonne

Ouvert aux particuliers et aux professionnels
Professionnels : se renseigner auprès de la Collectivité sur les conditions d'accès avant dépôt

Professionnels : Mélanges d'inertes - Bois - Métal - Plastique
Particuliers : Mélanges d'inertes - Bois - Métal - Plastique - Déchets dangereux de PMCB

Logos: ecomaison, écominéro, VALDELIA, valobat

Depuis mi-octobre, l'OCAB vous permet de visualiser l'ensemble des structures accueillant les déchets PMCB, **y compris les déchetteries publiques**

FOCUS

CONTRAT TYPE COLLECTIVITES

La REP s'appuie sur le décret 7 flux et distingue 6 catégories de déchets (sans les produits et matériaux pouvant faire l'objet d'une réemploi/réutilisation)

Les 6 Flux PMCB du décret 7 flux

1. Inertes
2. Plâtre
3. Métaux
4. Bois
5. Plastiques
6. Menuiseries vitrées
(verre)

Déchets dangereux PMCB

- Produits hors périmètre EcoDDS
- Produits spécifiques bâtiment

Déchets interdits

- Amiante liée

Flux optionnels

- Laines de verre
- Laines de roche
- Membranes bitumineuses
- Etc.

Flux résiduels

- Autres déchets PMCB non obligatoires (yc optionnels)
- Déchets non conformes aux standards (consignes de tri)

FOCUS

CONTRAT TYPE COLLECTIVITES

LE CONTRAT UNIQUE « COLLECTIVITÉS »

Contrat-type unique et commun à tous les éco-organismes (schémas, modalités et barèmes de soutien) - R543-290-12 du Code de l'environnement.

Elaboration entre l'OCAB et le Comité de Concertation Collectivités (AMF, Intercommunalités de France, AMORCE, CNR et Régions de France)

QUELQUES PRINCIPES DE LA RELATION COLLECTIVITÉS

Collecte des flux PMCB en flux majoritaire (cf. décret 7 flux)

- [Inertes] [Plâtre] [Métaux] [Bois] [Plastiques] [Huisseries (verre)]
- Collecte séparée (1 seul flux par contenant) ou conjointe (2 flux ou plus ensemble, séparables par opération de tri)

Des modalités de prise en charge opérationnelles, financières ou au choix

Une autonomie laissée aux Collectivités sur l'accueil ou non des déchets PMCB des professionnels

Développement de zones pour réemploi des PMCB

Une interface administrative commune pour faire la demande du contrat à l'OCAB

Des schémas cibles pour faciliter l'organisation de la déchèterie :

- Benne multi-REP
- Benne conjointe

Un déploiement rapide :

- Priorité aux points de maillage
- Possibilité de contractualiser des points de reprise jusqu'à 50% des déchèteries de la collectivité (jusqu'au 1^{er} juillet 2024, puis 100% après)

Des standards de matériaux connus et applicables

Indexation des soutiens

Architecture du barème : forfait à la benne (yc. DDS / Amiante liée) / part variable à la tonne / communication / réemploi / bordereau

Barème

LE FORFAIT AMIANTE LIÉ

Soutien unique basé sur les tonnages de déchets d'amiante lié collectés et traités dans le cadre de marchés publics incluant :

- la collecte et de traitement des déchets d'amiante lié réceptionnés en déchèterie publique,
- le traitement des déchets d'amiante lié réceptionnés dans une installation de traitement privée en contrat avec la collectivité (prestation dédiée aux flux des ménages de la collectivité),
- la collecte en porte à porte auprès des ménages des déchets d'amiante lié et leur traitement dans le cadre d'une prestation auprès d'un opérateur privé en contrat avec la collectivité (prestation dédiée aux flux des ménages de la collectivité),

Soutien Amiante SPGD (réception + collecte + traitement des tonnages réceptionnés) : 500 €/t

Règlement des soutiens semestriels (ou annuel) sur justification des factures de traitement.

Attention : Ce soutien ne couvre pas la prise en charge de déchets de PMCB triés à la source et collectés séparément qui seraient contaminés par des déchets amiantés (qui constitueront des non-conformités aux standards de tri des PMCB).

Amiante liée / Amiante libre

- L'amiante, matériau naturel fibreux, a été largement utilisé (et même promu) dans le bâtiment en raison de :
- propriétés en matière d'isolation thermique et phonique, sa résistance mécanique, ses propriétés en terme de protection incendie.
 - C'est un **produit dangereux et reconnu** comme cancérogène. Son utilisation est désormais interdite, mais elle est encore présente dans de nombreux bâtiments.
 - L'**interdiction complète** date de 1997, avec quelques rares exceptions, qui ont pris fin le 1^{er} janvier 2002.
 - Seule l'**amiante liée** est soutenue dans le contrat de collectivité : soit des produits contenant de l'amiante qui ne sont pas susceptibles de libérer de fibres même sous l'effet de chocs, de vibrations ou de mouvements d'air.

AMIANTE LIÉE ou NON FRIABLE



- ✓ Ardoises
- ✓ Plaques planes ou profilées



- ✓ Tôles ondulées



- ✓ Canalisations

AMIANTE LIBRE



- ✗ Amiante libre et friable
- ✗ Flocages



- ✗ Enduits
- ✗ Joints, calorifugeages